

**FICHE DE RENOUELEMENT
D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE
ANNÉE 2025/2026**

A dupliquer en cas de fratrie

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : ☐ BOIS DES CHERES ☐ CHAMPULLY ☐ MALLINJOURD

Classe : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Type de repas :
☐ Classique ☐ Sans porc ☐ Sans viande ☐ P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)

SITUATION FAMILIALE DES RESPONSABLES

☐ Célibataires ☐ Divorcés ☐ Union libre ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Veuf(ve)

• En cas de séparation ou de divorce, préciser qui détient l'autorité parentale :
☐ Conjointe ☐ A la Mère ☐ Au Père ☐ Tiers (précisé l'identité)

Résidence principale de l'enfant : ☐ Garde alternée ☐ Mère ☐ Père ☐ Tiers

RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable 1	Responsable 2
Nom et Prénom		
Téléphone mobile		
Téléphone professionnel		
Email		
N° d'allocataire CAF		

AUTORISATIONS

- J'autorise le Service Education à envoyer la facture mensuelle sur l'une des adresses mail (notée ci-dessus) : ☐ Responsable 1 ou ☐ Responsable 2
- J'accepte que les agents périscolaires photographient mon/mes enfant(s) dans le cadre des accueils périscolaires : ☐ Oui ☐ Non

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- ☐ Attestation d'assurance scolaire 2025/2026 de l'enfant ; à ramener au plus tard à la rentrée de septembre 2025
- ☐ Attestation CAF de janvier 2025 (précisant le quotient familial) ou avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer Pour les frontaliers :
Attestation de salaires de l'année 2024 mentionnant le montant des allocations familiales et/ou pension alimentaire.

A NOTER : SANS L'OBTENTION DES JUSTIFICATIFS, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ.

**VALIDATION DE L'INSCRIPTION SOUS RÉSERVE QUE LE DOSSIER SOIT
COMPLET et SIGNÉ et toutes les créances antérieures honorées**

Hormis l'attestation d'assurance scolaire

TRAITEMENT DES DONNEES En vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toutes les données collectées sur les formulaires ne seront utilisées que pour les missions du Service Public Education, Jeunesse et Sports de la Commune de La Roche-Sur-Foron. Sauf obligation légale, la Commune n'utilisera pas ces données à d'autres fins, ni ne transmettra ces données à un tiers sans le consentement des propriétaires. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé tenu par le Service Education Jeunesse et Sport de la Commune de La Roche sur Foron partagé avec le service public de la Petite Enfance du Centre Communal d'Actions Sociales de La Roche-Sur-Foron. Elles sont destinées à la gestion administrative des enfants inscrits aux différents services précités avec la possibilité d'un envoi de mailings de campagne. La base légale du traitement est une mission d'intérêt public portée par la Commune de La Roche sur Foron. Les données collectées sont conservées pendant 20 ans. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données peuvent être modifiés en contactant le Service Education Jeunesse et Sport à l'adresse suivante service.scolaire@larochesurforon.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

INSCRIPTIONS AUX TEMPS PERISCOLAIRES

☐ Réservations annuelles

Restauration scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Midi	☐	☐	☐	☐

Accueils périscolaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin <i>À partir de 7h30</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module Bois des Chères <i>16h05 à 16h30</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 1 <i>16h30 à 17h00</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 2 <i>17h00 à 17h30</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 3 <i>17h30 à 18h00</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 4 <i>18h00 à 18h30</i>	☐	☐	☐	☐

☐ Réservations occasionnelles

Plusieurs choix possibles :

- Compléter le calendrier en annexe UNIQUEMENT pour le mois de septembre
- Utiliser le kiosque famille. : <https://la-roche-sur-foron.kiosquefamille.fr>, pour faire directement vos réservations ou modifications.
- Notifier vos demandes par mail auprès des Directrices Périscolaires de l'établissement de votre enfant à savoir :
 - Ecoles Bois des Chères et Champully : perisco.bdc@larochesurforon.fr
 - Ecole Mallinjoud : perisco.mall@larochesurforon.fr

ATTENTION :

Aucune modification ne sera possible sur le portail famille avant le 2 septembre 2025.

Il est impératif pour notre service d'avoir une prévision d'effectif au plus juste du réel.

Ainsi, merci d'adresser vos changements éventuels à l'adresse mail du périscolaire dont dépend votre enfant.

SIGNATURES

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification par mail à service.periscolaire@larochesurforon.fr
- Je reconnais que mon enfant sera repris en fin d'accueils par ses responsables légaux ou les personnes autorisées majeures (décharge obligatoire : si repris par un mineur) et décline la commune de toute responsabilité.
- J'autorise les responsables de l'accueil périscolaire à prendre toutes les mesures nécessaires (SAMU, soins médicaux,...) en cas d'urgence.
- **J'atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement (disponible sur www.larochesurforon.fr) et m'engage à en respecter strictement les termes.**

Date et signature – Responsable 1

et/ou

Date et signature – Responsable 2

**MOIS DE SEPTEMBRE 2025**

Ecole : ☐ BOIS DES CHERES ☐ CHAMPULLY ☐ MALLINJOUD
Classe : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

[illegible]

FICHE DES TARIFS 2025-2026

POUR CONNAITRE LE TARIF DES SERVICES RENDUS, IL EST IMPÉRATIF DE NOUS FOURNIR LE DOCUMENT SUIVANT :

NOTIFICATION CAF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL À COMPTER DE JANVIER 2025

Ce document, réactualisé par la C.A.F. chaque année, devra nous être fourni dès l'inscription.

En cas de modification, le changement s'effectuera sur le mois suivant la mise à jour.

A DEFAUT, MERCI DE NOUS FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

Avis d'imposition reçu en 2024 sur les revenus de 2023,

Notification des droits aux prestations familiales (y compris les allocations perçues en Suisse)

SANS PRÉSENTATION DE CE(S) DOCUMENT(S), LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ SERA APPLIQUÉ

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

(ressources annuelles imposables – abattements sociaux) / 12 + prestations mensuelles

QF =

Nombre de parts

Le nombre de parts est le suivant :

- le ou les parents : 2 parts
- 1^{er} enfant à charge : 0.5 part
- 2^{ème} enfant à charge : 0.5 part
- 3^{ème} enfant à charge : 1 part
- par enfant supplémentaire : 0.5 part
- par enfant handicapé : 1 part

GRILLE DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES 2025/2026

Tout module entamé à l'accueil périscolaire sera dû.

Quotient familial	Tarif du temps méridien	Tarif de l'accueil périscolaire MATIN	Tarif de l'accueil périscolaire SOIR – Module à la ½ heure
De 0 à 400	5,00 €	1,95 €	1,05 €
Entre 400.01 à 800	5,50 €	2,30 €	1,20 €
Entre 800.01 à 1600	5,95 €	2,65 €	1,35 €
Entre 1600.01 à 2200	6,65 €	2,95 €	1,50 €
Entre 2200.01 à 3000	7,05 €	3,15 €	1,60 €
Supérieur à 3000.01	7,25 €	3,40 €	1,70 €
Tarif exceptionnel	10,75 €	5,00 €	2,55 €

Tarif du panier P.A.I. : 2 heures d'accueil périscolaire du matin en tenant compte du quotient familial

• **Horaires scolaires :**

➤ **École Bois des Chères : CP – CE1**

451, Avenue de la Libération 74800 LA ROCHE SUR FORON

École : Tel : 04.50.03.04.11 / Mail : ce.0741695r@ac-grenoble.fr

Périscolaire : Tel : 06.32.04.30.22 / Mail : perisco.bdc@larochesurforon.fr

Horaires scolaires	Matin	Après-Midi
Lundi – Mardi Jeudi – Vendredi	8h25 – 11h55	13h35 – 16h05

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe)

➤ **École Mallinroud : CE2 – CM2**

49, Avenue de la Gare 74800 LA ROCHE SUR FORON

École : Tel : 04.50.03.11.52 / Mail : ce.0740661s@ac-grenoble.fr

Périscolaire : Tel : 06.08.75.34.74 / Mail : perisco.mall@larochesurforon.fr

Horaires scolaires	Matin	Après-Midi
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h35 – 12h05	13h55 – 16h25

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe)

➤ **Ecole Champully : CP – CM2**

2900, Route de Lavillat 74800 LA ROCHE SUR FORON

École : Tel : 09.67.32.75.00 / Mail : ce.0740663u@ac-grenoble.fr

Périscolaire : Tel : 06.32.04.30.22 / Mail : perisco.bdc@larochesurforon.fr

Horaires scolaires	Matin	Après-Midi
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe)

• **Calendrier des vacances scolaires 2025-2026 :**

	Zone A	Zone B	Zone C
Toussaint	Du 18 octobre au 3 novembre 2025		
Noël	Du 20 décembre au 5 janvier 2026		
Hiver	7 - 23 février	14 février - 2 mars	21 février - 9 mars
Printemps	4 - 20 avril	11 - 27 avril	18 avril - 4 mai
Été	A partir du 4 juillet 2026		

• **Service Education :**



➤ 70 Avenue Jean Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON



➤ 04.50.97.41.72



➤ service.periscolaire@larochesurforon.fr



➤ Accueil du public : le mercredi matin de 8h30 à 12h00,
le vendredi de 13h30 à 17h00